

Le 25 novembre 2020

Crise du Covid-19. Pour soutenir les professionnels dont l'activité n'a pas suffisamment repris, le Crédit Mutuel* permettra aux entreprises qui le souhaitent de débuter le remboursement en capital de leur Prêt garanti par l'État (PGE) un an plus tard.

Banque mutualiste de proximité, le Crédit Mutuel et ses Caisses locales sont pleinement mobilisés depuis mars 2020 pour accompagner les artisans, commerçants et professionnels touchés par les répercussions économiques du Covid-19.

En complément du soutien de l'État, les Caisses locales du Crédit Mutuel ont joué un rôle essentiel dans l'accompagnement de leurs clients en distribuant massivement et rapidement le Prêt garanti par l'État (PGE).

Avec un taux d'acceptation de plus de 95 %, les clients professionnels ont pu bénéficier d'une aide d'urgence de trésorerie.

À partir du 15 décembre prochain, l'ensemble des bénéficiaires du PGE devront organiser avec leur conseiller Crédit Mutuel les modalités d'amortissement du PGE accordé avec une franchise de remboursement en capital d'un an ; l'amortissement pourra s'étendre sur une durée de cinq ans au maximum.

Si la majorité des entreprises pourra démarrer le remboursement dès 2021, une partie d'entre-elles aura besoin d'une année supplémentaire, car toutes n'ont pas vu leur activité reprendre dans les mêmes conditions.

Les Caisses de Crédit Mutuel des réseaux Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Nord Europe, Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie et Crédit Mutuel Océan ont décidé de permettre aux entreprises qui en feront la demande de débuter le remboursement en capital une année plus tard.

Cette décision s'inscrit dans l'accompagnement personnalisé et la relation de confiance du Crédit Mutuel avec ses clients et sociétaires. Elle illustre l'engagement du Crédit Mutuel, banque des territoires, à contribuer au soutien et à la sauvegarde de l'économie locale.

(*) Le dispositif est proposé par <u>Crédit Mutuel Alliance Fédérale</u> (fédérations Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen, Anjou, Massif Central et Antilles-Guyane), <u>Crédit Mutuel Nord Europe, Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie</u> et <u>Crédit Mutuel Océan</u>.

À propos du Crédit Mutuel

Groupe bancaire de premier plan en France et en Europe, le Crédit Mutuel propose une offre diversifiée de services à une clientèle de particuliers, de professionnels et entreprises de toutes tailles. Reconnu pour sa solidité financière et la qualité de ses ratios, il est très attaché à son cœur de métier, la banque de détail, et à ses valeurs coopératives et mutualistes. Le Crédit Mutuel est une entreprise engagée au plan social par son attachement aux valeurs de solidarité et de responsabilité.

Contacts presse

Crédit Mutuel Alliance Fédérale Frédéric Monot : 03 88 11 24 64 - frederic.monot@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Nord Europe Guillaume Larobe : 03 28 02 58 46 - guillaume.larobe@cmne.fr

Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie Brigitte Langlais : 02 43 66 21 75 - brigitte langlais@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Océan Christelle Lebreton: 06 34 11 31 96 - christelle lebreton@creditmutuel.fr